

**Le Directeur Général de l'Union  
Nationale des Caisses d'Assurance Maladie**

Date : le vendredi 3 mai 2024

**Docteur Franck DEVULDER  
Président de la Confédération  
des Syndicats Médicaux Français (CSMF)  
79 Rue de Tocqueville  
75017 PARIS**

N/Réf. : DDGOS/DOS/DPROF-2024D/4048

Monsieur le Président,

Cela fait maintenant plus de dix-huit mois que nous travaillons conjointement en vue d'établir une nouvelle convention médicale entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux. Grâce aux nombreuses séances de travail, à nos échanges denses et continus, j'ai la conviction que nous approchons d'une proposition complète, ambitieuse, et à même de répondre aux enjeux de la médecine générale pour les cinq prochaines années.

**L'Assurance Maladie est absolument convaincue de la place centrale de la médecine générale traitante dans le système de santé et l'a même démontré** : le taux de recours aux urgences des patients qui ont un médecin traitant est diminué d'un tiers. Chaque jour, les urgences accueillent 40 000 patients, les médecins généralistes 1 000 000, soit plus de 20 fois plus. Si la médecine générale ne joue plus ce rôle de porte d'entrée, c'est tout notre système de santé qui s'effondre.

**Nous avons traduit cette conviction dans des propositions réellement ambitieuses améliorées tout au long de nos échanges et qui, si vous les acceptez, renforceront nettement le médecin généraliste traitant ; il s'agit :**

- d'engager une revalorisation, historique par son ampleur, de la consultation de médecine générale pour la porter à 30 € ;
- de renforcer le rôle du médecin traitant, via la création d'un forfait médecin traitant simplifié et revalorisé, tenant compte de la complexité du patient (autour de quatre facteurs : son âge, son état de santé, sa situation sociale et son parcours de prévention). Celui-ci dépassera 100 € pour les patients les plus complexes ;
- de mettre en place une première consultation longue, valorisée à 60 € pour les consultations les plus chronophages des patients en ALD de plus de 80 ans ;
- d'ouvrir le cumul à 100% de votre consultation et d'actes techniques que vous pratiquez au quotidien ;

- d'améliorer globalement l'attractivité de la médecine libérale et des missions de médecin traitant en limitant les exercices lucratifs de niche exclusivement orientés vers les soins non-programmés, lesquels déstructurent le système de santé.

**Le rôle du médecin traitant dans le parcours de soins est absolument central** et non seulement les revalorisations précitées mais toutes nos propositions pour les médecins généralistes sont construites sur ce principe fondamental. Faire de la pertinence un axe fort de cette convention c'est aussi réaffirmer le rôle primordial, de « tour de contrôle » du parcours des patients, que jouent les médecins libéraux au travers de leurs prescriptions. Définir ensemble des engagements collectifs sur l'accès aux soins, notamment pour la prise en charge des patients porteurs de pathologies chroniques, c'est affirmer une volonté commune de ne pas laisser un système de santé à deux vitesses s'installer.

Sur les **assistants médicaux**, je souhaite que nous tenions encore davantage compte de la spécificité des situations des médecins dans la fixation des objectifs. Sur la **simplification**, je souhaite que nous décidions ensemble les priorités avec une méthode et un calendrier associés ; nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller un temps médical précieux. Sur **les soins non programmés**, les dispositions proposées sont une des avancées majeures les plus directement issues de nos discussions et surtout de vos propositions : nous avons réaffirmé ensemble le rôle de la régulation, renforcé les rémunérations des visites dans un cadre régulé et proposé à l'inverse un encadrement plus strict de la majoration des actes non régulés. La convention que nous vous proposons permettra de mettre fin aux dérives constatées et de garantir que la prise en charge de patients au long cours par le médecin traitant soit mieux valorisée que la prise en charge ponctuelle de soins urgents.

Enfin, je reste attentif aux situations spécifiques des territoires ultramarins et de la Corse sur lesquelles la convention devra apporter des réponses efficaces.

Sur la base des propositions faites lors des multilatérales des 8 février et 13 mars et de ces nouvelles propositions, je souhaite que nous puissions aboutir en nous réunissant le 16 mai pour une dernière réunion de négociation permettant d'établir une nouvelle convention médicale ambitieuse et nécessaire pour la médecine de spécialité et plus généralement pour la médecine libérale et qui traduira la force du dialogue conventionnel.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Thomas FATOME**